

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 007-1323/15/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération "Renouvellement des rames du métro et travaux connexes"

DPMOD 15/11336/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la Régie des Transports de Marseille un contrat d'Obligation de Service Public (OSP) pour l'exploitation de ses services de transport public urbain. Ce contrat a rationalisé la relation entre MPM et la Régie des Transports de Marseille dans le domaine de la gestion des biens et des investissements. Ainsi, les biens dédiés au réseau par l'Autorité Organisatrice et/ ou la Régie ont été classés en deux catégories : les biens de catégorie (A) et les biens de catégorie (B).

L'article 3.4.4 du contrat dispose que le renouvellement des Biens de catégories (A) incombe à l'Autorité Organisatrice, qui en assume le financement.

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de procéder au renouvellement du matériel roulant du métro de Marseille ainsi qu'à l'adaptation des infrastructures et des systèmes correspondants.

Ce matériel, mis en service entre 1977 et 1984, est en fin de vie. Cela engendre des difficultés croissantes à assurer la disponibilité des rames à un niveau correspondant à l'attente des usagers du réseau. De plus, l'obsolescence des pièces et la perte de compétence technique chez les constructeurs d'origine rendent désormais la maintenance problématique. Il est donc indispensable d'assurer au plus tôt le renouvellement des rames sachant que le processus de remplacement des rames de métro, au vu des durées constatées sur les autres réseaux prend environ dix ans.

Les études préalables permettent de proposer les choix structurants suivants :

- Métro automatique (rames pouvant être pilotées par un agent notamment sur phase transitoire);
- Mise en place d'une protection des quais ;
- Choix d'un matériel roulant à roulement des pneus disposant d'une intercirculation ;
- Accessibilité des rames aux Personnes à Mobilité Réduite sur toutes les portes ;
- Choix d'une climatisation des rames et mise en place d'équipements de vidéo protection.

Cette opération comprend, en tranche ferme, les matériels, équipements et travaux nécessaires au strict renouvellement du matériel roulant actuel, augmentés en fonction de l'évolution de la fréquentation estimée à partir des dernières enquêtes et études connues (PDU, enquête Origine – Destination de 2012) soit 38 rames pour un parc actuel de 36.

Toutefois, les marchés qui seront conclus avec les industriels comporteront des tranches conditionnelles qui seront nécessaires pour les prolongements du métro prévus dans le cadre du PDU. Les crédits correspondants seront rattachés à ces nouvelles opérations.

Pour ce faire, il est nécessaire d'approuver une opération permettant la réalisation de ces investissements sur plusieurs exercices. Le montant de l'opération s'élève à 500 millions d'euros HT, soit 600 millions d'euros TTC.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

L'enveloppe de crédits de paiement proposée à compter de l'exercice 2017 doit permettre de réaliser les investissements suivants :

- Acquisitions de matériel roulant (rames complètes), du système de pilotage automatique à technologie CBTC (Communication Based Train Control) qui comprend les sous-systèmes bord et la transmission des données au sol.
- Acquisition de l'ensemble des moyens Audio Visuels (MAV) qui assurent la transmission des données vidéos, sono et informatiques entre les rames et le Centre de Supervision des Réseaux ;
- Réalisation des travaux d'adaptation de la signalisation, de la Logique traction ;
- Réalisation des travaux d'adaptation des alimentations de courant sécurisées pour l'ensemble des systèmes (UPS) ;
- Installation des protections de quais et réalisation des travaux d'infrastructures correspondants suite aux décisions finalement retenues en matière d'automatisme,
- Mise en accessibilité de la station Saint Charles.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sera la suivante :

- 2017 : 32 millions d'euros HT
- 2018 : 93 millions d'euros HT
- 2019 : 80 millions d'euros HT
- 2020 : 128 millions d'euros HT
- 2021 : 67 millions d'euros HT
- 2022 : 76 millions d'euros HT
- 2023 : 24 millions d'euros HT

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'approuver la création d'une opération relative au financement du renouvellement des rames du métro et des travaux connexes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération « Renouvellement des rames du métro et des travaux connexes ».

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

Article 2 :

L'opération DMOD 14-6 sera inscrite au budget annexe transport 2017 pour un montant de 500 millions d'euros HT.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2017 et suivants de la Communauté urbaine – Sous-Politique C210 – Natures Budgétaires 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2017 : 32 millions d'euros HT ;
- Année 2018 : 93 millions d'euros HT ;
- Année 2019 : 80 millions d'euros HT ;
- Année 2020 : 128 millions d'euros HT ;
- Année 2021 : 67 millions d'euros HT ;
- Année 2022 : 76 millions d'euros HT ;
- Année 2023 : 24 millions d'euros HT

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ADEME, Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER